



Luxembourg, le 18 novembre 2013

30.94.13.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
21 NOV. 2013

La Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le:	20 NOV. 2013
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Monsieur
Marc SPAUTZ
Ministre aux Relations avec le
Parlement
LUXEMBOURG

Objet : Réponse à la question parlementaire N° 2880 du 20 septembre 2013 de Monsieur le Député Marcel OBERWEIS concernant le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire N°2880 du 20 septembre 2013 de Monsieur le Député Marcel OBERWEIS. La version électronique a été transmise à vos services par voie de courriel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier Ministre


Ministre d'État

Réponse de Monsieur le Premier Ministre à la question parlementaire N°2880 du 20 septembre 2013 de Monsieur le Député Marcel OBERWEIS concernant le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé (CDREF).

Monsieur le Député veut savoir s'il est prévu de réaménager les alentours du Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé (CDREF) à la Gare de Hollerich et d'y implanter un Mémorial national sous la tutelle d'un Centre d'études sur la Seconde Guerre mondiale.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de plans concernant un réaménagement du site du CDREF. Force est de constater, et Monsieur le Député le relève à juste titre, que le bâtiment qui héberge le CDREF et le Mémorial de la Déportation a été restauré lors de l'installation du CDREF.

Si l'idée d'un Centre d'études sur la Seconde Guerre mondiale regroupant les différents centres existant à l'heure actuelle et dédié à la recherche et à la documentation concernant tous les aspects que la Deuxième Guerre mondiale au Luxembourg me semble être une idée qu'on pourrait approfondir, cette question comporte des aspects qui sont d'une portée telle qu'elle devra être tranchée par le Gouvernement issu des élections du 20 octobre.